Direction de la Santé Publique
Sous-Direction des Ressources

2022 DSP 25 Subvention (4.700 euros) à l'Association pour la Reconstruction du Sein par DIEP (11e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Créée en 2007, l'association R.S. DIEP accompagne les femmes ayant subi ou devant subir une mastectomie, atteintes d'un cancer du sein ou porteuses d'une mutation génétique BRCA, afin de les aider à trouver la méthode de reconstruction mammaire la mieux adaptée à leurs attentes. Elle promeut notamment la reconstruction par DIEP, une technique d'autogreffe de lambeau abdominal permettant de reconstruire le sein sans se servir d'une prothèse.

L'association réalise un important travail d'information auprès des femmes et des personnes concernées par divers moyens : son site internet, des documents d'information, une permanence téléphonique, des réunions avec les patientes ou encore la participation à différentes manifestations (forums des associations, évènements liés à Octobre Rose...).

R.S. DIEP sollicite le soutien de la Ville de Paris afin de maintenir sa permanence à l'hôpital européen Georges Pompidou. Une à deux matinées par mois, elle organise des réunions d'information pour renseigner les patientes sur les techniques de reconstruction mammaire mais aussi écouter, rassurer et accompagner ces femmes lourdement éprouvées par la maladie. Aux côtés des animatrices bénévoles, un professionnel de santé (chirurgien, conseillère en santé...) est invité à intervenir pour apporter des précisions. La séance se déroule autour d'un petit-déjeuner convivial, dans un contexte bien différent de celui de la consultation, offrant la possibilité de poser des questions qui n'ont pas pu être abordées lors des rendez-vous médicaux. En 2021, l'activité de l'association a été encore impactée par la crise de la COVID19, leurs missions et réunions ont été suspendues et n'ont repris que mi-septembre, en respectant le protocole sanitaire en vigueur et en limitant le nombre de participantes aux réunions.
En 2021, pour faire face aux nombreuses demandes l'association a mis en place des réunions en visio à partir du mois de janvier. Les réunions dans les relais ont repris seulement mi-septembre (48% à Paris).
Les bénévoles ont accompagné les chirurgiens plasticiens lors de deux conférences sur la reconstruction mammaire à Clamart.

L'association élabore des documents d'information sur la reconstruction mammaire qui sont distribués dans les établissements hospitaliers, au cours des forums et des réunions. Cela représente plusieurs milliers de documents diffusés à Paris dans l'année. Le site internet www.diep-asso.fr, entièrement dédié à la reconstruction mammaire s'est enrichi d'une page dédiée aux avis laissés par les participantes aux réunions d'informations, il est proposé en libre accès et est régulièrement mis à jour.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'attribuer une subvention de 4.700 € à l'Association pour la Reconstruction du Sein par DIEP au titre de 2022 pour son action d'information et de soutien en faveur des Parisiennes concernées par le cancer du sein.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2022 DSP 25 Subvention (4.700 euros) à l'Association pour la Reconstruction du Sein par DIEP (11e)

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention à l'Association pour la Reconstruction du Sein par DIEP ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.700 euros est attribuée à l'Association pour la Reconstruction du Sein par DIEP (SIMPA 67061 - dossier 2022_03801), 4 impasse Morlet 75011 Paris, au titre de l'année 2022.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.